

**CONSEIL MUNICIPAL**  
Du 30 novembre 2018 - 18 heures 30

12 présents - 1 absent excusé - 1 absent - 1 démissionnaire

**Pensée pour Pierre Dumoulin**

Pierre a été membre du Conseil Municipal de 1983 à 2001.  
Il a fait 2 mandats en tant qu'adjoint au Maire.  
Depuis 2014 il était membre du Centre Communal d'Action sociale.  
Il était également membre du comité des fêtes.

Ses funérailles ont été à son image: authentiques, simples et pleines d'humanité.

Nous faisons part de notre soutien amical et respectueux à sa famille.  
Nos condoléances les plus sincères.

**Episode hivernal**

Malgré la vigilance et l'alerte « chute de neige » de la préfecture, la journée du 30 octobre a surpris de par son ampleur, bon nombre d'entre nous.

Les réseaux EDF et TELECOM étant hors service, la communication était de ce fait impossible.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui se sont rendus disponible pour aller à l'essentiel : déneigement, évacuation des arbres sur la chaussée, accueil des personnes, etc...

Merci au corps des sapeurs-pompiers pour sa réactivité.

La salle des associations, alimentée avec un groupe électrogène est devenue salle d'accueil ; tout au long de la journée de nombreuses personnes ont pu apprécier cet espace.

Salle d'accueil qui sera dorénavant, lors d'un évènement similaire, le lieu de rassemblement où sera orienté et défini le rôle de chacun ; ceci pour être le plus efficace possible.

**Bulletin municipal**

Nous avons reçu 3 devis : pour 420 exemplaires

Le devis de SRE Saint Rigaud de Propières est retenu  
Brochure 28 pages + couverture : 925,00 € HT soit 1.017,50 € TTC.

**Exposition 14-18**

A ce jour nous avons dépensé : 5.429,78.  
Le Conseil Municipal fixe le prix de vente du livre à 20 €

**Maintenance skate park**

L'Offre tarifaire de SOCOTEC est retenue : 4 éléments à 30 € soit 120 € HT - 144 € TTC  
1 visite tous les 2 ans - fourniture d'un rapport.

Cet ensemble est réservé uniquement aux skates et aux vélos.  
Les motos et quads sont formellement interdits.

Prévoir une visite Socotec 2019 pour aires de jeux

## Travaux centre bourg

### Conseil Départemental - Convention travaux RD 108 et RD 9

Conventions à passer avec le Département pour sa participation financière pour le renouvellement de la couche de roulement des routes départementales.

\* RD 108 - traversée du bourg : Les services techniques du département ont proposé une subvention de 25.350 € pour la couche de roulement de la chaussée. Ce montant sera versé au vu d'un certificat de fin de travaux.

Convention approuvée par la commission permanente du Conseil Départemental qui a eu lieu le 05 octobre 2018.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

\* RD 9 - de la poterie au croisement de la rue de Thizy soit environ 1.000 m<sup>2</sup> : 2<sup>ème</sup> convention à demander au département :

Il a été demandé au service voirie ouest un chiffrage pour la reprise de la couche de roulement sur une section de la RD 9. Estimation des travaux : 19.000 € HT possibilité de prise en charge du département après validation de la convention : 17.000 € HT.

### Marché travaux

Le montant prévisionnel des travaux est de 137.600 € HT + 19.000 = 156.600 € HT

Il convient de lancer un marché en procédure adaptée pour ces travaux

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer et à attribuer le marché

Il l'autorise également à procéder à la signature du marché ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution dudit marché.

Les travaux sont prévus en 2019. Ils auraient pu débuter début mars mais Suez a des travaux à faire Rue des Hirondelles fin avril donc les travaux sont reportés en juin après la foire et la fête des classes.

### Bâtiment boucherie

Liquidation judiciaire prononcée par jugement en date du 26/07/2018.

Ordonnance du Tribunal de Commerce pour autorisation cession fonds de commerce à Monsieur Tachet.

Monsieur Tachet envisage de commencer son activité le 5 janvier.

Monsieur Tachet et sa famille occuperont le logement pour cela des travaux d'aménagement du 2<sup>ème</sup> étage sont à prévoir. Le gros œuvre sera à la charge de la Commune et les finitions à sa charge.

### Acquisition balayeuse

Le Conseil accepte l'achat d'une balayeuse ; sans humidificateur

Il accepte le devis de Garnier d'un montant de 7.250 € HT.

(Cuve de ramassage - Balai hydraulique avec brosse de désherbage - Montage hydraulique avec coupleur chargeur)

### Indemnités de conseil au percepteur

Cette indemnité a été prévue par arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Monsieur Philippe PREMEL a été nommé Receveur à Amplepuis à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

La trésorerie demande une délibération annuelle précisant le montant de l'indemnité.

Montant de l'indemnité pour 2018 : 353,85 Brut soit 320,14 Net

Le Conseil vote cette indemnité au taux de 100%.

## Comptabilité

\* Le Conseil autorise Monsieur le Maire à reprendre en 2019 les crédits dans la limite du quart des crédits ouverts en section d'investissement en 2018 et la totalité des crédits de fonctionnement 2018.

\* Le Conseil autorise des dépenses nouvelles début 2019 si elles ne sont pas des restes à réaliser dans l'attente du vote du budget 2019.

### Amendes de police

Le Conseil départemental a arrêté la liste des bénéficiaires des amendes de police. Une somme de 1.040 € a été attribuée à la commune pour les travaux de traversée du bourg sur la RD9 en zone 30.

### Appel à projets

Le Conseil départemental a voté une subvention de 4.450 € pour soutenir la 2<sup>ème</sup> tranche du projet en matière d'accessibilité et adressage.

### Espace de glisse

Nous avons reçu la subvention de la région

La subvention accordée était de 17.009 € pour une dépense de 42.524 € HT

Nous avons touché 16.971,58 € (il a été retenu une dépense de 42.427,50 € HT)

### Prêt du groupe électrogène

Lors de l'épisode hivernal l'électricité n'ayant pas été rétablie le mercredi nous avons prêté le groupe au Docteur Laprais pour son cabinet médical.

Le Conseil accepte d'établir une facture de 20 € pour les frais d'essence.

### Baux terrains agricoles

Pour le terrain de la madone plusieurs exploitants agricoles étaient intéressés.

Le syndicat agricole a donné son accord pour que le bail soit attribué à Monsieur BARRAS.

### Eurofeu

Le Conseil accepte le changement de 7 extincteurs qui ont plus de 10 ans - devis de 585,16 € TTC,

Il accepte la prise en charge des plans d'intervention épicerie et boucherie.

Les extincteurs sont à la charge des locataires.

### Radars pédagogiques

Batterie à changer

### Virements de crédits

\* Modification du budget,

Article 6236 nous avons prévu sur ce poste les livres de l'expo et les flyers ainsi que le bulletin municipal. 50 livres ayant été recommandés nous n'avons plus de budget pour le bulletin municipal il convient donc de remettre 1.000 Euros sur ce poste

### Contrat enfance jeunesse

Le contrat enfance jeunesse (CEJ) avec la CAF est arrivé à échéance le 31 décembre 2017.

Nous avons demandé le 23 mars 2018 la reconduction de ce contrat sur une nouvelle période de 4 ans.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat 2018-2021.

Contrat dans lequel nous cofinançons l'EAJE la Moufleterie.

### Convention intergônes

Une convention de partenariat est à signer entre les communes membres et l'association. Elle reprend les termes de la convention de reversement de la subvention CAF et précise les engagements d'AERES pour le fonctionnement du centre de loisirs.

Subvention versée par notre commune :

2018 - 13.616,70

2017 - 12.184,36

2016 - 14.196,05

On a retouché de la CAF :

2017 - 5.810,35

2016 - 7.485,81

La commune de Saint-Jean-la-Bussière quittant le partenariat fin décembre 2018 il nous est demandé pour 2019 : 14.272,78 nous devrions retoucher de la CAF : 6.565,48 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### Centre Gestion Fonction Publique

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013 deux conventions de participation : l'une en santé et l'autre en prévoyance sont proposées aux agents.

Les conventions arrivent à échéance le 31 décembre 2019 et il convient de les renouveler au terme d'une nouvelle procédure de mise en concurrence.

Par délibération du 8 octobre 2018 le Centre de gestion a souhaité s'engager de nouveau dans cette démarche afin de faire bénéficier les collectivités de nouvelles conventions de participation en matière de santé et de prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Seules pourront adhérer à ces conventions les collectivités ayant délibéré, pour confier au cdg la conduite du projet.

Il convient de préciser que ce mandat n'engage pas définitivement la collectivité dans ce dispositif et qu'il faudra à nouveau délibérer pour approuver les projets de conventions retenus par le CDG et en faire bénéficier les agents.

Le conseil confie au Centre de Gestion la conduite du projet.

### Convention SPA

Convention à approuver pour 2019.

Forfait de 0,40 € par an et par habitant (l'an dernier 0,35 €).

Aucun transport n'est assuré par la SPA. Nous devons emmener les animaux au refuge de Saint Jean d'Ardières.

Cette année prise en charge exceptionnelle de 15 chats

Le Conseil approuve cette convention.

## COR

### Rapport annuel déchets 2017

Le rapport est lu et approuvé

### Rapport annuel assainissement 2017

Le rapport est lu et approuvé

### Nouvelle collecte des déchets

Suppression des containers isolés

Nouvelle collecte des déchets : latérale

Regroupement en 9 points de collecte à définir.

### Redevance spéciale

Les containers spéciaux de la salle polyvalente et du cimetière restent en place. Pour la mairie c'est Valorise de Roanne qui vient chercher papiers et cartons. La redevance reste la même.

### Voirie d'intérêt communautaire

Nous avons demandé les travaux suivants :

VCC401 - route de la plaine (future appellation route des noirs) 3 traversées de route envisagées

VCC4 chemin de la Tuilière de la RD 9 jusqu'au reprofilage fait en 2018 ainsi que l'entrée de l'entreprise Deveaux (jusqu'au portail)

VCC 27 chemin du Reins

Voir chemin des hautes Filatures cisaillement du goudron.

### Demandes de subvention

\* Maison familiale rurale de Semur en auxois (21) pour 1 jeune - subvention accordée pour 90 €.

\* Restos du Cœur à Lyon - pas de subvention votée

### Questions diverses

\* Dénomination des rues : délibération à rédiger : impasse des pics verts au lieu de chemin des pics verts.

\* Fibre optique : La société SPIE mandatée par orange nous informe qu'une étude de marché va être lancée pour le déploiement de la fibre sur la commune. Nous faisons partie des 9 premières communes de la COR à bénéficier de ce déploiement. Les dépenses sont entièrement prises en charge par Orange (subventionné par l'Etat).

\* ASA Rhône :

Cette année la réglementation des rallyes a subi beaucoup de modifications et plus précisément sur le nombre de km autorisés d'une spéciale à l'autre.

C'est avec beaucoup de regrets qu'ils ne peuvent pas intégrer la spéciale Thizy dans le parcours du Rallye 2019.

Tour de table

Mur des Filatures : Maçonnerie en cours reste barrière à poser

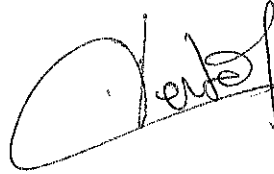
Beaucoup d'élagage à faire

Les propriétaires seront invités à faire le nécessaire, un arrêté sera pris.

Séance levée à : 20 heures 45

Fait à Saint-Vincent-de-Reins

Le 4 décembre 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. L. L.', written over a horizontal line.